



Paris, le 22 avril 2009

Communiqué de mise à disposition du document de référence 2008 déposé sous le numéro D. 09-0272 et du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2009 sous le numéro 09-099

À L'OCCASION DE L'ADMISSION SUR NYSE EURONEXT PARIS (i) DE DROITS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS MERCIALYS EN CONSÉQUENCE DE LA DISTRIBUTION EN NATURE D' ACTIONS MERCIALYS PAR CASINO, GUICHARD-PERRACHON ET (ii) D' ACTIONS ORDINAIRES DE CASINO, GUICHARD-PERRACHON DANS LE CADRE DE LA CONVERSION DE L'INTÉGRALITÉ DES ACTIONS À DIVIDENDE PRIORITAIRE SANS DROIT DE VOTE DE CASINO, GUICHARD-PERRACHON EN ACTIONS ORDINAIRES.

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier et notamment des articles 211-1 à 216-1 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») a apposé le visa n°09-099 en date du 21 avril 2009 sur le prospectus relatif aux admissions de titres ci-dessus indiqués. Ce prospectus a été établi par Casino, Guichard-Perrachon et par Mercialys et engage la responsabilité de ses signataires.

Le prospectus incorpore par référence le document de référence 2008 de Casino, Guichard-Perrachon déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2009 sous le numéro D.09-0272. Celui-ci intègre notamment les informations suivantes :

- le rapport financier sur les comptes annuels 2008,
- le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise),
- le tableau relatif aux honoraires 2008 des commissaires aux comptes,
- le descriptif des programmes de rachat d'actions propres.

Il incorpore également par référence le document d'apport de Mercialys enregistré auprès de l'AMF le 17 avril 2009 sous le numéro E.09-021, lequel incorpore lui-même par référence le document de référence 2008 de Mercialys déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2009 sous le numéro D.09-0271.

Des exemplaires du prospectus et du document de référence 2008 sont disponibles sans frais au siège social de Casino (1, Esplanade de France, 42000 Saint-Etienne). Ces documents peuvent également être consultés sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Casino (www.groupe-casino.fr).

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une vente, un échange, une offre d'achat ou d'échange, une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange, l'incitation à l'acquisition de valeurs mobilières ou une offre publique de valeurs mobilières dans tout pays (y compris, au Canada, en Australie ou au Japon) dans lequel une telle vente, un tel échange, une telle offre, une telle sollicitation, une telle incitation ou une telle offre publique serait interdite par la loi. Ce communiqué

de presse ou sa distribution peut, dans certains pays, être restreint par la loi ou la réglementation applicable. Ainsi, toute personne recevant ce communiqué de presse doit s'informer des restrictions applicables et les respecter. Dans la mesure permise par la loi applicable, ni Casino, Guichard-Perrachon ni Mercialis ni les entités qui leurs sont affiliées n'assument une quelconque responsabilité ou faute relative à la violation par toute personne de ces restrictions.

Direction de la Communication Financière

Nadine COULM

Aline NGUYEN

ncoulm@groupe-casino.fr

anguyen@groupe-casino.fr

+33 (0)1 53 64 17

+33 (0)1 53 65 64 85